

Décision

Générale

colonial

Décision n° 231 Personnel européen.

n° 231

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mars 1943

Numéro JO

n° 6 du 15/03/1943

Date du numéro

15 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. PICHON Henri, Receveur-contrôleur de 1ère Classe du Cadre Métropolitain de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, reprend a compter de la date de sa prise de service, soit le 8 Mars 1943 avant l'ouverture des bureaux , les fonctions dont il est titulaire de Receveur de l'Enregistre ment, des Domaines et du Timbre, de Con servateur de la Propriété Foncière et de Curateur aux Successions et Biens Vacants.